



COMMUNE DE VENELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 23 Septembre 2025
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : PHILIPPE DOREY A ARNAUD MERCIER, ALAIN SOLAZZI A DENIS RUIZ, LIONEL TCHAREKLIAN A BERNARD ROUBY, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

Délibération n° N° D2025-184

Objet CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPERATION IDENTIFIEE (CONTRAT DE PROJET) – SERVICE COMMUNICATION

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet suivant : accompagner la commune dans la réorganisation des missions de communication de proximité de la Ville et notamment :

- Harmonisation de la charte graphique municipale
- Travaux de PAO selon la charte graphique pour promouvoir les actions et événements municipaux sur tous les supports print et digitaux
- Conception graphique du magazine municipal trimestriel
- Création de nouveaux supports de communication

Accusé de réception en préfecture
013-211091130-20250926-DM2025_0184-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2025

- Visas :**

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent afin de pouvoir recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, permettant d'apporter plus de cohérence et de réactivité à la communication visuelle de la collectivité.

- **DE CREER** à compter du 21/10/2025 un emploi non permanent dans le grade de Rédacteur, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet à hauteur de 17h30 hebdomadaires pour mener à bien le projet suivant : internalisation/professionnalisation de la communication graphique de la Ville.
- **DE DIRE** que :
 - o Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de deux ans.
 - o L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.
 - o La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 389 de la grille indiciaire du grade de rédacteur, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
 - o Le candidat retenu pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération n° D2019-166RH du 10 décembre 2019.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

26 VOIX POUR : Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Lionel TCHAREKLIAN, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

3 VOIX CONTRE : Annie MOUTHER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

